

Compte rendu du Conseil municipal du 19 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit le lundi 19 MARS à dix-huit heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 12 MARS 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 12

Nombre de votants : 14

Etaient Présents :

Mesdames Dominique TOISON, Christiane BRUGIER, Michelle RAVELEAU, Cécile SEBASTIEN

Messieurs Jackie PÉRAULT, Patrick GIRAUD, Alain FORT, Michel SANSIQUET Jean-Michel PUISSESSEAU, Dominique NADEAU, Michel RIBARDIERE, Jean Bernard GRENAILLE

Absents excusés : Christian GUERIN a donné pouvoir à Dominique NADEAU, Roland COMBEAUD a donné pouvoir à Jean Michel PUISSESSEAU

Secrétaire : Cécile SEBASTIEN

Le compte rendu du 26 Février 2018 est adopté à l'unanimité

Rajout d'un point à l'ordre du jour : demande d'aide sociale

BUDGET COMMUNAL

✓ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le conseil municipal, sous la présidence de Patrick GIRAUD, 1^{er} adjoint (Le Maire ayant quitté la séance) vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

| | INVESTISSEMENT | | | FONCTIONNEMENT | |
|----------|----------------|------------|-----------|----------------|------------|
| DEPENSES | Prévu | Réalisé | RAR | Prévu | Réalisé |
| | 446 672.00 | 311 291.94 | 91 946.00 | 788 298.31 | 519 405.26 |
| RECETTES | 446 672.00 | 365 186.11 | 12 000.00 | 788 298.31 | 836 578.90 |

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 53 894.17 €

Fonctionnement : 317 173.64 €

Résultat global : 371 067.81 €

✓ AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|---------------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 175 668.11 € |
| - un excédent reporté de : | 141 505.53 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 317 173.64 € |
| | |
| - un excédent d'investissement de : | 53 894.17 € |
| - un déficit des restes à réaliser de : | -79 946.00 € |
| Soit un besoin de financement de : | 26 051.83 € |

Le Conseil municipal **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent | 317 173.64 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 26 051.83 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent | 291 121.81 € |
| Résultat d'investissement reporté (001) : excédent | 53 894.17 € |

✓ COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 de la commune de Mazerolles, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

✓ TAUX DES TAXES 2018

Le Maire présente au conseil l'état 1259 transmis par l'administration fiscale fixant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux suivants pour 2018 :

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe Habitation : | 9.08 % |
| Taxe foncière bâti : | 10.07 % |
| Taxe foncière non bâti : | 22.58 % |

✓ **VOTE DU BUDGET 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2018 présenté par le Maire et arrête ainsi les comptes :

Investissement dépenses et recettes : 369 129 €

Fonctionnement dépenses et recettes : 871 000 €

 **BUDGET LOTISSEMENT LES ACACIAS**

✓ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le conseil municipal, sous la présidence de Patrick GIRAUD, 1^{er} adjoint (Le Maire ayant quitté la séance) vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

| | INVESTISSEMENT | | | FONCTIONNEMENT | |
|----------|----------------|------------|-----|----------------|------------|
| DEPENSES | Prévu | Réalisé | RAR | Prévu | Réalisé |
| | 340 858.52 | 308 660.51 | | 245 865.02 | 190 927.51 |
| RECETTES | 340 858.52 | 149 931.01 | | 245 865.02 | 200 029.00 |

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -158 729.50 €

Fonctionnement : 9 101.49 €

Résultat global : -149 628.01 €

✓ **AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|----------------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 3 273.99 € |
| - un excédent reporté de : | 5 827.50 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 9 101.49 € |
| - un déficit d'investissement de : | -158 729.50 € |
| - un déficit des restes à réaliser de : | |
| Soit un besoin de financement de : | 158 729.50 € |

Le Conseil municipal **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent | 9 101.49 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent | 9 101.48 € |
| Résultat d'investissement reporté (001) : déficit | 158 729.50 € |

✓ COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du budget « Lotissement les Acacias » de la commune de Mazerolles, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

✓ VOTE DU BUDGET 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2018 présenté par le Maire et arrête ainsi les comptes :

Investissement dépenses et recettes : 317 549 €

Fonctionnement dépenses et recettes : 199 368 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

✓ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal, sous la présidence de Patrick GIRAUD, 1^{er} adjoint (Le Maire ayant quitté la séance) vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

| | INVESTISSEMENT | | | FONCTIONNEMENT | |
|----------|----------------|-----------|-----|----------------|------------|
| DEPENSES | Prévu | Réalisé | RAR | Prévu | Réalisé |
| | 60 440.54 | 54 519.13 | | 150 908.00 | 131 232.13 |
| RECETTES | 60 440.54 | 60 426.80 | | 150 908.00 | 150 952.36 |

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 5 907.67 €

Fonctionnement : 19 720.23 €

Résultat global : 25 627.90 €

✓ COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du budget assainissement de la commune de Mazerolles, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

✓ RESULTAT D'EXECUTION

Considérant la délibération n°18/03/23 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2017 du budget assainissement,

Considérant la délibération n°18/03/24 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion 2017 du budget assainissement établi par le Receveur,

Monsieur le Maire rappelle au conseil les résultats cumulés et arrêtés au 31/12/2017 du budget assainissement :

Section de fonctionnement : excédent cumulé de 19 720.23 €

Section d'investissement : excédent cumulé de 5 907.67 €

Solde net : excédent de 26 627.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Constata les résultats cumulés tels que présentés ci-dessus,

Dit que ces résultats seront repris par décision budgétaire au budget communal pour faire l'objet d'un reversement à Eaux de Vienne lorsque le procès-verbal de transfert sera établi et signé.

CCAS

✓ COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du CCAS de la commune de Mazerolles, compte de dissolution mettant les balances à zéro.

VENTE VOITURE SAXO

Monsieur le Maire propose au conseil de vendre la voiture SAXO, qui du fait de la nouvelle organisation de la cantine n'est plus utilisée pour les courses.

Ce véhicule a été acquis par la commune en 2006, 1^{ère} immatriculation 9/12/1999, environ 100 000 kms et dont la valeur est estimée à 1188 € (réf « la centrale »).

Après en avoir délibéré, et voté, le conseil municipal :

Décide de vendre la voiture Citroën SAXO immatriculée 7909 TJ 86 au prix de 1000 €. (13 voix pour, 1 voix pour 500 €)

SUBVENTIONS

✓ *Association des Parents d'Elèves*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Parents d'Elèves qui sollicite une subvention de 1500 € pour 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la somme de 1500 € à l'APE.

✓ *Coopérative scolaire*

Monsieur le Maire informe le conseil du mail reçu de Mme Lascoux, directrice de l'école qui sollicite une aide de 400 € pour l'achat de jeux de cour.

Le conseil municipal à l'unanimité, accorde la somme de 400 € au bénéfice de la coopérative scolaire de l'école.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire présente au conseil une demande d'aide financière établie par l'assistante sociale de Montmorillon concernant les frais liés au décès de Mme PAILLER Marie-Ange, qui était domiciliée rue la Camus.

Les 4 enfants dont 2 mineurs, n'ont pas les moyens financiers d'assumer ces frais qui s'élèvent à la somme d'environ 4500 €.

Ils ont tenté de solliciter la famille, dont aucun membre ne peut assumer le paiement.

Ils demandent donc un secours de 543.50 € auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, et voté, le conseil municipal s'est exprimé **en faveur** de cette aide par 6 voix pour, et 8 abstentions.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

DIA n° 153-18-04 Parcelle B 1949, sise rue de la Chapelle – LOUBRESSAC

DIA n° 153-18-05 Parcelle ZB 274, sise 2, rue Emile Bliard

DIA n° 153-18-06 Parcelle C 1531, sise 25, rue des Aubeniaux

DIA n° 153-18-07 Parcelle B301, sise 25, rue de la Chapelle LOUBRESSAC

QUESTIONS DIVERSES

✓ ECOLE

Le Maire relate la rencontre du lundi 12 mars avec l'inspecteur de l'Education Nationale de Montmorillon, le DDEN et les parents d'élèves afin de faire le point sur le fonctionnement actuel de l'école.

En effet, les remplacements successifs par différents enseignants perturbent les enfants et ne permettent pas d'assurer le bon déroulement du programme, ce qui inquiète fortement les parents dont certains envisagent d'inscrire leur enfant dans une autre école.

TOUR DE TABLE

Michel Ribardière signale des « nids de poules » sur la voirie routes de la Tuilerie et de la Contrie.

Jean Bernard Grenaille rappelle que les boîtiers électriques du stade sont constamment ouverts et présentent un danger.

Cécile Sebastien constate que de nombreux enfants font de l'escalade sur les structures du City Stade et demande si toutes les consignes de sécurité sont bien prévues sur le panneau de l'entrée afin de dégager toute responsabilité de la commune en cas d'accident.

REUNION PLUI LUNDI 26 MARS à 18 heures avec la présence d'un représentant du service urbanisme de la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe